



Schweizerischer Fussballverband

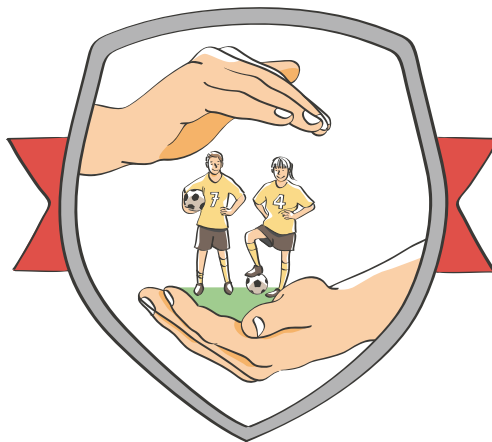
Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



PROTECTION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS DANS LE FOOTBALL SUISSE



058 618 80 80
CONSEILS
AUX ENTRAÎNEURS
ET CLUBS

147
SERVICE D'URGENCE
ET DE CONSEIL PAR
TÉLÉPHONE POUR
LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS

058 261 61 61
CONSEILS
AUX PARENTS



Impressum

Protection des enfants et des adolescents dans le football suisse

Éditeur: ASF

Rédaction: ASF, Pro Juventute

Réalisation/création: Schober Bonina AG

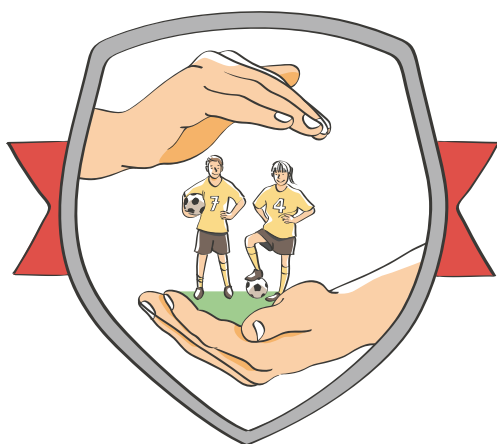
Édition: 2017

La protection des enfants et des adolescents pour une culture de club forte

La protection des enfants et des adolescents est l'un des importants éléments fondateurs de la culture des clubs de football suisses. La promotion de la tolérance et du respect mutuel, de même que la lutte contre la discrimination et la violence sont ancrées dans la charte de l'Association suisse de football (ASF). De plus, la défense d'un sport sain et fair-play en adhérant à la charte éthique du sport suisse est explicitement mentionnée dans les statuts de l'ASF.

La protection des enfants et des adolescents dans le football concerne tout le monde: responsables de club, entraîneurs, fonctionnaires et parents. Leur comportement exemplaire, sur le terrain et en dehors, permet aux 200 000 footballeuses et footballeurs juniors de vivre la pratique de leur sport de manière positive et plaisante en Suisse.

En s'engageant pour la protection des enfants et des adolescents et en coopérant avec Pro Juventute, l'ASF veut agir préventivement contre la violence et les actes condamnables. L'objectif est de sensibiliser tous les intervenants à cette problématique, les défendre, protéger leur intégrité et prévenir les incidents, afin que l'engouement pour le football perdure et que ce sport puisse être pratiqué toute la vie avec insouciance.



Une prévention vécue et des offres reconnues

Une prévention vécue favorise des relations respectueuses entre tous. Cela contribue à instaurer une bonne ambiance et une culture de club forte. Une prévention vécue signifie également agir de manière exemplaire, être attentif et réagir rapidement et de manière appropriée face à des situations délicates, pour éviter que des actes condamnables soient commis.

En cas de besoin, le centre d'écoute de notre partenaire Pro Juventute offre aux enfants, adolescents, responsables de club, entraîneurs et parents un service d'assistance disponible 24 heures sur 24. À l'occasion d'un échange confidentiel et gratuit, la situation est examinée attentivement et des mesures appropriées sont immédiatement engagées.

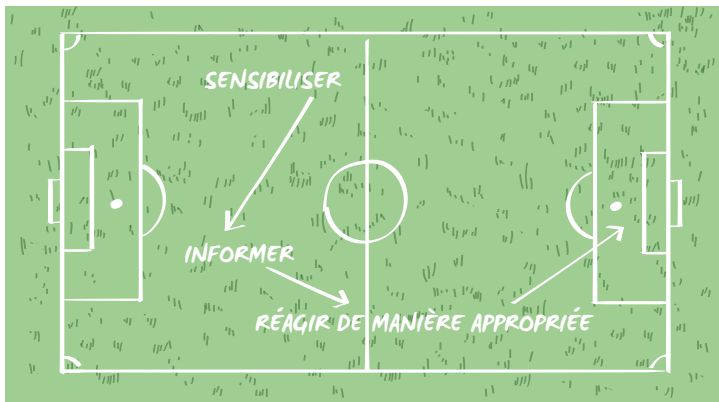
L'ASF propose un soutien à ses clubs ainsi qu'aux entraîneurs avec du matériel d'information, une formation basée sur la pratique et des modèles de mise en œuvre d'un concept de prévention.



Les trois mesures de l'ASF: sensibilisation, information et réaction

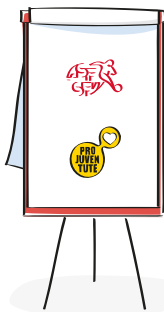
L'ASF prend les mesures suivantes pour la protection des enfants et des adolescents:

- **Nous sensibilisons** en favorisant l'action préventive et une posture exemplaire au sein des clubs en tant que composante important de la culture de club, en encourageant la vigilance et une ambiance empreinte de confiance au sein du club et de l'association, en abordant régulièrement la question de la protection des enfants et adolescents, et en inscrivant cette thématique dans la formation des entraîneurs et fonctionnaires.
- **Nous informons** en collaborant avec les centres d'écoute (services d'assistance téléphonique) et en participant à leur notoriété auprès des clubs, en précisant les comportements appropriés à adopter en cas de doute, et en définissant des processus (schémas d'intervention).
- **Nous apprenons à réagir de manière appropriée** en définissant une ligne pédagogique adaptée pour les enfants et adolescents, en discutant des comportements appropriés à adopter en cas de doute, et en élaborant des concepts de prévention spécifiques aux clubs.



Comment les clubs peuvent-ils agir de manière préventive?

- Inscrire la protection des enfants et des adolescents dans la charte du club et veiller à ce que les parents et les membres y soient sensibilisés.
- Établir un schéma d'intervention (cf. modèle de la FSA à la dernière page) et désigner des interlocuteurs privilégiés ou définir des points de contact.
- Lors de la sélection et de l'engagement des entraîneurs, aborder la question de la protection des enfants et des adolescents – au besoin, faire signer la charte de bonne conduite.
- Préciser des règles claires sur le comportement à adopter avec les enfants lors des entraînements et des camps.
- Mettre à disposition des vestiaires pour les filles et les entraîneurs.
- Analyser le contexte dans lequel évolue le club (analyse des risques et analyse SWOT).
- Au cours d'entretiens individuels ou en groupe, ou lors des soirées parents-entraîneurs, aborder la question de la protection des enfants et des adolescents et développer une conscience pour les infractions.
- Former des équipes d'entraîneurs et inclure les femmes (la prise en charge des joueuses et joueurs au sein d'équipes d'entraîneurs a un effet protecteur réciproque et est en outre source d'enrichissement pour chaque équipe).
- Vérifier la réalisation des objectifs au moyen d'un échange régulier et ouvert au sein du comité.
- Communiquer les mesures.



Comment les entraîneurs peuvent-ils agir de manière préventive?

- Montrer l'exemple par la parole et les actes – un entraîneur qui se montre respectueux, direct et honnête influence considérablement le comportement des joueuses et joueurs.
- Privilégier le contact ouvert avec les joueuses et joueurs, trouver des accords clairs et les communiquer aux parents de manière transparente.
- Ne pas se doucher avec les jeunes joueuses et joueurs et respecter ainsi leur sphère intime.
- Accepter un non formulé par un enfant ou un adolescent si celui-ci se sent mal à l'aise.
- Examiner les éventuelles sources d'énerverment dans le déroulement de l'entraînement, du jeu ou du camp et, si nécessaire, demander un soutien (p. ex. auprès du conseil aux moniteurs).
- En cas de contact physique, fixer des limites claires et éviter les situations qui pourraient être interprétées comme des abus.
- Observer le degré de développement des enfants et des adolescents au sein de l'équipe et connaître les risques de blessures et de surmenage.
- Adopter une position claire vis-à-vis des parents au bord du terrain et intervenir lorsque ceux-ci dénigrent le jeu et/ou le comportement des joueuses et joueurs.
- Aborder régulièrement avec d'autres entraîneurs et avec les enfants et adolescents les questions portant sur les actes déplacés et les abus sexuels – les sujets ne sont ainsi plus tabou et les joueuses et joueurs remarquent que l'entraîneur est sensibilisé à ces questions.
- Encourager les parents à collaborer.

058 618 80 80



**CONSEILS
AUX ENTRAÎNEURS
ET CLUBS**

Comment les parents peuvent-ils agir de manière préventive?

- Montrer l'exemple par la parole et les actes – se montrer respectueux et prêt à aider influence considérablement le comportement des joueuses et joueurs.
- Encourager les enfants à dire non s'ils sont mal à l'aise face à une situation; ils doivent apprendre à faire attention à eux, à leur corps, et à le respecter.
- Connaître et observer le degré de développement de son enfant en croissance et évaluer les risques de blessures et de surmenage.
- Privilégier un contact ouvert avec les entraîneurs et, si nécessaire, prêter main-forte au sein du club (p. ex. pour les trajets pour se rendre aux matchs ou en revenir ou lors d'une séance d'entraîneurs).

058 261 61 61



**CONSEILS
AUX PARENTS**

Comment les jeunes et adolescents peuvent-ils agir eux-mêmes de manière préventive?

- Dire non face à une situation avec laquelle ils se sentent mal à l'aise et refuser le contact physique si celui-ci n'est pas souhaité; il n'y a aucun droit au contact physique si autrui n'est pas d'accord.
- Décrire le plus précisément possible les expériences désagréables ou événements traumatisants (que s'est-il passé exactement? quand et comment? comment la personne s'est-elle sentie?); les notes permettent de cibler le conseil spécialisé prodigué ultérieurement.
- Discuter des expériences négatives ou événements traumatisants avec une personne de confiance (p. ex. avec les parents, le personnel enseignant, les amis, etc.) mais pas directement avec l'auteur des faits.
- Solliciter l'aide de son entourage ou les offres de conseil de Pro Juventute (numéro de téléphone 147).
- S'assurer que les étapes ultérieures ne sont entreprises qu'avec l'accord de la personne concernée.

147



**SERVICE D'URGENCE
ET DE CONSEIL PAR
TÉLÉPHONE POUR
LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS**

En cas de doute, demander de l'aide (gestion des crises)

- **Agir de manière réfléchie:** clarifier la situation et les actions possibles avant d'intervenir (cf. schéma d'intervention à la dernière page).
- **Prendre au sérieux la ou le jeune concerné-e:** elle ou il doit pouvoir avoir l'assurance d'être protégé-e et d'avoir bien fait de s'être confié-e.
- **Rester lucide:** dans certaines circonstances, il peut être difficile pour la personne de confiance de contrôler ses émotions comme la colère, l'effroi et l'impuissance, mais les réactions d'ordre émotionnel ne sont pas utiles ici.
- **Discuter de la procédure envisagée avec la ou le jeune concerné-e:** elle ou il doit être d'accord avec chaque étape. Dans certains cas, par exemple en cas d'agression sexuelle, l'accord des parents doit être obtenu.

058 698 80 80



**CONSEILS
AUX ENTRAÎNEURS
ET CLUBS**

147



**SERVICE D'URGENCE
ET DE CONSEIL PAR
TÉLÉPHONE POUR
LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS**

058 261 61 61



**CONSEILS
AUX PARENTS**

Procédure particulière en cas d'abus sexuel

- Ne pas agir précipitamment (cf. schéma d'intervention à la dernière page): mise dans la confiance, la personne de confiance peut éventuellement souhaiter effectuer des démarches bien intentionnées mais qui vont s'avérer contreproductives (par exemple une confrontation avec l'auteur des faits).
- Demander de l'aide: il est recommandé à la personne de confiance de demander l'aide de Pro Juventute (p. ex. en sollicitant le conseil pour les moniteurs). Les démarches à effectuer selon la situation seront alors définies.
- Laisser les spécialistes décider: les entraîneurs junior et responsables de club ainsi que les parents ne doivent pas décider s'il y a ou s'il y a eu abus sexuel. Des spécialistes sont là pour ça.
- Protéger la ou le jeune: les personnes de confiance répondent du fait que les démarches pour l'examen de la situation sont entreprises et que la joueuse ou le joueur est protégé-e.

058 618 80 80



**CONSEILS
AUX ENTRAÎNEURS
ET CLUBS**

147



**SERVICE D'URGENCE
ET DE CONSEIL PAR
TÉLÉPHONE POUR
LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS**

058 261 61 61



**CONSEILS
AUX PARENTS**

SCHEMA D'INTERVENTION RECOMMANDÉ EN CAS D'ABUS ET DE VIOLATIONS DE LIMITES AU SEIN DU CLUB.

